

**Le MINISTERE de la CULTURE  
de la REPUBLIQUE ALGERIENNE  
en collaboration avec  
l'Organisation Islamique pour l'Education,  
les sciences et la Culture  
(ISESCO)  
Médéa du 14 au 18 Décembre 2008**

**REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL  
DE LA MINIATURE ET DE L'ENLUMINURE  
Médéa du 14 au 18 Décembre 2008**

## **Article 01 : LES ORGANISATEURS**

Le Ministère Algérien de la Culture organise en collaboration avec l'Organisation Islamique de l'Education, des Sciences et de la Culture (ISESCO) un Concours de Miniature et de l'Enluminure ouvert aux artistes de tous les pays musulmans, membres de l'ISESCO.

Ce Concours vise à présenter la production dans les domaines de la Miniature et de l'Enluminure, des expressions qui montrent que le monde musulman a développé un art de qualité même si son apport à l'art universel n'est pas entièrement reconnu. Il vise aussi à encourager et promouvoir la création dans ces domaines en récompensant des artistes attachés à cet art issu des arts du livre et que des maîtres comme Bechzad, Elwassiti, Aga Mirek, Mohammed Racim, hamimoumna et tant d'autres artistes musulmans ont porté à son apogée.

## **Article 02:**

Le Concours aura lieu du 14 au 18 décembre 2008 à la Maison de la Culture « Hassan El Hassani de Médéa ». Il est composé de trois prix récompensés en numéraire et trois autres prix récompensés par un cadeau d'une valeur appréciable.

## **Article 03 : ŒUVRES ACCEPTEES AU CONCOURS :**

Les deux techniques admises à concourir sont la Miniature et l'Enluminure de style arabo musulman. Les expressions modernes de la Miniature et de l'Enluminure sont acceptées à condition qu'elle préservent l'essentiel de ces formes et techniques héritées de l'art du livre et de la tradition des grands maîtres arabes et musulmans dont ceux cités dans l'article précédent.

Les œuvres sont présentées sur papier, parchemin ou tout autre support à condition qu'elles répondent aux caractéristiques de ces arts.

## **Article 04 : INSCRIPTION :**

- L'inscription des candidats est réalisée sur le formulaire joint à ce règlement.
- Les fiches peuvent être envoyées à cette adresse e-mail : [www.musee.emc@gmail.com](mailto:www.musee.emc@gmail.com)
- Le formulaire d'inscription doit être rempli et envoyé avant le 25 novembre 2008.
- Le formulaire d'inscription doit être accompagné des reproductions en couleurs des œuvres destinées à participer au Concours.

## **Article 5 :**

- Les reproductions des œuvres peuvent être envoyées séparément par e-mail
- Pour figurer sur le catalogue de l'exposition, les reproductions sur papier doivent faire 08 cm x 08 cm au moins, les reproductions envoyées par e-mail ou sur C D ou disquette doivent faire au moins 500 x 500 pixels ou plus de 500 kilobits.
- Les formats obligatoires des images envoyées par e-mail sont : Tiff, Gpeg, Gif, Psd.

#### **Article 06 : PROCEDURE :**

- Compléter le formulaire d'inscription dans la langue adéquate.
- Indiquer le titre de chaque œuvre, le format, la technique et le support.
- Indiquer en 200 caractères au maximum votre intention artistique au sujet (facultatif)
- Les œuvres peuvent être ramenées par leurs auteurs à condition de parvenir avant le 13 décembre 2008
- Les œuvres sont soumises à une présélection par un comité chargé de valider leur conformité aux caractéristiques de la Miniature et de l'Enluminure. Après sélection, les artistes retenus sont informés en vue d'envoyer leurs œuvres ou de les ramener avec eux.
- Les artistes bénéficient d'une prise en charge totale (transport, hébergement et restauration) à partir du 12 décembre 2008.
- Les œuvres seront remises à leurs auteurs le jour de la clôture de l'exposition. Au cas où elles été envoyées elles seront retournées a leur auteur.

#### **Article 07 : RENSEIGNEMENTS :**

- Chaque artiste peut participer a l'exposition ou au Concours avec un nombre d'œuvres allant de une à quatre œuvres au maximum.
- Au dos de chaque œuvre, mention doit être fait du nom de l'artiste, du titre et nom du pays.
- Les œuvres doivent être signées du nom de l'auteur ou de son nom d'artiste.
- Les œuvres ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers ni être litigieuses : contrefaçon, plagiat, atteinte aux droits d'auteur.

#### **Article 08 : EXCLUSION DE PARTICIPATION :**

La participation au Concours est interdite :

- aux membres du jury
- à toute personne ayant participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du « Concours de Miniature et d'Enluminure. »

Le Ministère Algérien de la Culture se réserve le droit d'exclure les œuvres contraires à l'éthique et aux valeurs universellement admises.

#### **Article 09 : LE JURY INTERNATIONAL :**

Un jury constitué de professionnels du monde de l'art, composé de cinq membres désignés par le Ministère Algérien de la Culture et l'ISESCO, élira les lauréats du Concours : premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième prix.

La liste des lauréats sera proclamée le 18 décembre 2008.

### **Article 10 : LES PRIX :**

- les dotations du Concours sont les suivantes
  - Premier prix : 6000 dollars (six mille dollars)
  - Deuxième prix : 4000 dollars (quatre mille dollars)
  - Troisième prix 2000 dollars (deux mille dollars)

Pour les quatrième, cinquième et sixième lauréats, Madame la Ministre Algérienne de la Culture offrira des prix d'encouragement d'une valeur appréciable.

- les prix sont remis sur place à leurs lauréats ou envoyés par le biais de leur représentation diplomatique.
- les prix ne peuvent donner lieu à constatation d'aucune sorte.

### **Article 11 : INFORMATION DES LAUREATS :**

Les lauréats et tous les artistes participants seront avertis des résultats du Concours le 18 Décembre 2008, la liste des lauréats sera consultable ce même jour sur le site web du Ministère.

### **Article 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de la culture**

En collaboration avec  
L'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)

**CONCOURS INTERNATIONAL DE MINIATURE  
ET DE L'ENLUMINURE**

Médéa du 14 au 18 Décembre 2008

**FICHE DE PARTICIPATION**

Nom et Prénom.....  
Né(e) le.....ville.....pays.....  
Nationalité.....  
Profession.....  
Adresse.....  
Téléphone/Fax :.....E.mail.....

L'artiste peut participer avec quatre œuvres au maximum, De chaque œuvre, il doit envoyer une reproduction en couleur répondant aux caractéristiques données dans le règlement du concours, Les reproductions sont à joindre avec cette fiche d'inscription ou envoyées séparément par e mail

**Œuvre n° 1**

Titre .....  
Format.....Année de réalisation.....  
Technique ..... Valeur.....

**Œuvre n°2**

Titre .....  
Format.....Année de réalisation.....  
Technique ..... Valeur.....

**Œuvre n°3**

Titre .....  
Format.....Année de réalisation.....  
Technique ..... Valeur.....

**Œuvre n°4**

Titre .....  
Format.....Année de réalisation.....  
Technique ..... Valeur.....

Je soussigné, déclare accepter les termes du règlement du Concours de la miniature et de l'enluminure

le .....

Signature

Fiche d'inscription à retourner par courrier au musée national de l'enluminure de la miniature et de la calligraphie, concours de la miniature et de l'enluminure 12, Rue des frères Mechri – Basse Casbah - Alger - Algérie  
L'envoi peut aussi se faire par fax au (213) 21 71 62 24 ou par email musee.emc@gmail.com